

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 1999
à porter à la connaissance de tous les licenciés

L'assemblée générale du Comité Languedoc-Roussillon s'est tenue à Montpellier. La séance est ouverte à 9h00.

Sont représentés les clubs de :

Alès- Argelès - Béziers -Castelnau - - Lunel - Montpellier - Nîmes - Perpignan - Pérois - St Jean Pla de Corts -Vauvert - Villelongue de la Salanque -

Excusés :

Les clubs de La Grande Motte et Taurinya

Absents :

Les clubs de Pézénas et Sète.

Les membres du Bureau sont présents à l'exception de Joëlle GAZEILLES, excusée.

La Présidente du Comité, Odette BERNADE, félicite l'équipe de Béziers qui a remporté le titre de Champion Interclubs, division Excellence.

Le club de LUNEL change de Président :

Robert BRIAS
17, rue des Lavandins - 34590 Marsillargues
Tél. 04 67 83 23 11

RAPPORT MORAL

Les 2 premiers points, statistiques et résultats, fonctionnement du Bureau sont successivement évoqués par Odette BERNADE et Christophe VIGROUX.

Relations avec les licenciés

Les licenciés ne semblent pas toujours au courant de toutes les informations. La question se pose : y a-t-il trop d'informations ou celles-ci sont-elles mal analysées ?

ouy
1 W

Ce problème de communication se ressent à travers le peu d'enthousiasme des licenciés à alimenter la Gazette du Comité. Alice BERNET, Mireille POYOL et Jack CALMON précisent que cette publication n'atteint pas son objectif.

Faut-il la continuer ? Quel autre type d'information pourrait toucher les licenciés ?
 Décision est prise de préparer pour le tournoi d'Argelès un numéro avec les Statuts du Comité.

Compétitions

Problèmes d'ordre général

De l'avis des personnes présentes, l'indiscipline des joueurs doit être traitée avec plus de rigueur, mais d'une manière progressive.

Afin de limiter les défections de joueurs inscrits dans les compétitions, les 2 propositions suivantes sont mise aux voix et adoptées :

- Envoi du chèque global avec l'inscription (6 voix contre)
- Retenue de 20 F en cas de désistement avec excuse valable (1 voix contre, 3 abstentions).

Odette BERNADE espère que les Présidents de clubs motiveront leurs licenciés à la rigueur requise.

Cette mesure, portée à la connaissance de tous les licenciés, sera reconsidérée dans un an.

TRAP au profit des scolaires

D'un accord unanime, ce TRAP est reconduit, mais sous forme d'un TRAP unique pour tous les joueurs du Comité régional, avec attribution des points en conséquence, après le regroupement des résultats de tous les centres.

Finale régionale

Cette année, le nombre de participants a diminué. Faut-il augmenter le nombre de qualifiés par la phase qualificative ?

Phase qualificative

Jack CALMON propose de qualifier obligatoirement 8 joueurs par série.

Gérard BEAUFILS propose d'en qualifier 40 % et de procéder au repêchage nécessaire pour assurer 8 joueurs dans chaque série.

Christian VIGROUX souhaite qu'il y ait une chance supplémentaire de se qualifier, par le biais d'une autre compétition.

Sylvette LANICOT propose le TRAP scolaire comme 2^{ème} source de qualification, dans la proportion de 10 joueurs, qui n'auraient pas été qualifiés par l'intermédiaire de l'éliminatoire régional. (dans ce cas, inverser les 2 dates sur le calendrier, qualification et Trap scolaire).

Ces propositions sont mises aux voix et adoptées (5 abstentions).

 
 2

A l'unanimité des personnes présentes, il semble impossible de s'auto-suffire lors de la Finale régionale.

Le jumelage avec le Comité régional Midi-Pyrénées est donc reconduit pour la prochaine saison.

Le montant des frais occasionnés par ces échanges reste important. Il y a toujours des écarts entre la décisions prise en Assemblée Générale et la réalité (nombre de voitures, nombre d'arbitres).

La question est posée : Laurent BUNEL estime que le défraiement actuel (2 F. le Km) est trop important et propose de le descendre à 1,60 F.

La proposition est votée. Seules 8 voix sont contre le maintien de 2 F le km.

Ce défraiement de 2 F reste également valable pour les déplacements des membres du Bureau.

Pour la Finale dans le Comité voisin, se limiter si possible à 2 voitures.

Championnat régional par équipes

La question est posée de reconduire le jumelage de cette compétition avec la Finale régionale.

Le club d'Alès regrette que le nombre de joueurs par équipe soit fixé à 5 (cette année, il n'a pu en présenter que 4).

Pour Pierre-Olivier GEORGET, on n'a pas assez mis en valeur cette compétition au cours de l'épreuve.

Christian VIGROUX demande qu'après chacune des 3 parties, soient donnés conjointement les classements des 2 compétitions en cours.

Décision : confirmation du jumelage de ce Championnat par équipes avec la Finale régionale. Les clubs qui y participent remettent la liste des 5 joueurs qui composent l'équipe avant le début de la compétition.

Interclubs

Le nombre d'équipes étant important, 2 centres sont maintenus.

Championnat régional par paires

Jack CALMON souhaite que cette compétition perdure. Plusieurs autres clubs posent leur candidature pour l'organiser.

Ce Championnat est donc reconduit, sachant que le club qui l'organise prend tout en charge, dans les conditions précisées dans le rapport moral.

PAP et TRAP

Sylvette LANICOT signale qu'en fin de saison, beaucoup d'erreurs accompagnent l'envoi des redevances au Comité.

Pour éviter cela, un topo récapitulatif de redevances par partie sera inséré dans les carnets de relevés de parties envoyés chaque année par le Comité en début de saison (1 exemplaire pour Sylvette LANICOT et 1 pour Lydie VERJUX).




Arbitrage

Pour postuler au diplôme d'arbitre, il est obligatoire de posséder sa licence. (question posée par Marie-Lou MOLIMARD)

Pierre-Olivier GEORGET insiste sur le fait que ce sont les clubs qui doivent assurer la formation de l'arbitrage sur ordinateur. Les sessions organisées par le Comité ne sont en fait qu'un point fait sur les connaissances de chaque candidat ainsi que des réponses données à des points bien précis du règlement.

Un bon arbitre devrait pouvoir arbitrer 15 joueurs, ce que réfute Christian VIGROUX.

Janine BETSCH, se référant à un fascicule de Marc CABES, est en train d'élaborer un petit ouvrage expliquant comment bien utiliser Vocabulaire pour l'arbitrage.

Scrabble scolaire

Christophe VIGROUX lance un appel pour récupérer les anciens ODS (merci au club de Béziers d'en avoir apporté un bon nombre) et avoir des petits bulletins.

En ce qui concerne la papeterie, le Comité dégagera un créneau budgétaire à cet effet.

Sont reconduits à l'unanimité au profit du budget scolaire, le TRAP en faveur des scolaires, les 1F supplémentaires par PAP auxquels on ajoute 2F par TRAP (ce qui met respectivement les redevances à 5F et 10F).

Les droits d'inscription aux TRAP passent à 45 F.

Christian VIGROUX annonce une proposition du club de Montpellier de demander une PAP supplémentaire organisée au profit exclusif des scolaires.

Cette excellente initiative est retenue par tous les autres clubs et approuvée à l'unanimité des personnes présentes.

RAPPORT FINANCIER

Sylvette LANICOT présente les comptes de la saison. Elle précise que dans la rubrique « réunions de Bureau » sont inclus les frais de réunion à Paris de la Présidente du Comité et d'autres frais de fonctionnement.

Elle souhaite que l'envoi de licences soit accompagné d'un chèque global, la manipulation de chèques individuels étant très fastidieuse.

La suppression de la prime d'éloignement de 500 F attribuée aux clubs de Céret et Perpignan lors de la Présidence de Charles GENIEZ est soumise aux voix. Avec 5 voix contre, il est décidé d'annuler cette prime.




Odette BERNADE précise que la Fédération n'a pas participé au cadeau de départ de Jacques LACHKAR.

Aucune autre question n'étant posée, le rapport moral et le rapport financier sont successivement adoptés à l'unanimité des voix (1 seule abstention pour chacun des deux rapports).

PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Odette BERNADE exprime sa préoccupation quant à l'avenir du Comité en l'an 2000. En effet, dans tous les cas de figure, l'équipe actuelle sera dissoute et à recomposer, et en aucun cas Odette BERNADE n'en assumera la présidence.

Attribution des PAP pour la saison 1999/2000

10 parties attribuées à chaque club, 1 PAP supplémentaire est ajoutée au profit des scolaires.

Le quota restant de parties supplémentaires est réparti de la façon suivante :

ALES	11 + 5 = 16	NÎMES	11
ARGELES	11 + 2 = 13	PEROLS	11
BEZIERS	11 + 5 = 16	PERPIGNAN	11 + 2 = 13
LA GRANDE MOTTE	10	ST JEAN PLA DE CORTS	11 + 2 = 13
MONTPELLIER	11	VAUVERT	11 + 1 = 12
		TAURINYA	1 scolaire + ?

Le calendrier des PAP doit parvenir avant le 10 juillet, à : Lydie VERJUX - 4, rue des Jonquilles - 34470 Pérols (indiquer les PAP en paires).

ELECTION DU BUREAU DU COMITE REGIONAL

216 bulletins de vote sur un total de 463 licenciés. Le Bureau du Comité régional est élu par 214 voix et 2 bulletins nuls.

Il se compose de :

Odette BERNADE Présidente, Gérard BEAUFILS, Janine BETSCH, Eglantine BORRAS, Joëlle GAZEILLES, Pierre-Olivier GEORGET, Sylvette LANICOT, Lydie VERJUX, Christophe VIGROUX,

Conformément aux nouveaux statuts, le Conseil d'Administration est formé par les membres élus du Bureau et les Présidents de club.



 5

CALENDRIER DES COMPETITIONS

Vous trouverez ci-joint le calendrier des manifestations pour la saison 1999/2000.

A noter :

La candidature du club de Perpignan pour la Finale des Interclubs en 2001.

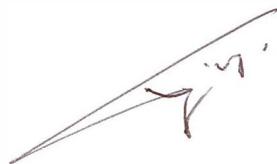
Le club d'Argelès reporte son TRAP au samedi 15 avril (au lieu du 5 février).

La Finale régionale du Comité Midi-Pyrénées aura lieu à GAILLAC (même distance que Graulhet).

Date de la prochaine Assemblée Générale du Comité

La prochaine Assemblée Générale du Comité aura lieu à Montpellier :
le SAMEDI 24 juin 2000.

A 13h00, l'ordre du jour étant épuisé, les personnes présentes sont conviées à l'apéritif offert par le Comité et préparé par le club de Montpellier.



La Présidente
Juillet 1999



REUNION du BUREAU – Samedi 26/06/99

Décisions prises

1. Répartition des charges entre les membres du Bureau

Présidente	Odette BERNADE	Montpellier
Vice- Président	Pierre-Olivier GEORGET	St Jean Pla de Corts
Trésorière	Sylvette LANICOT	Béziers
Secrétaire	Lydie VERJUX	Pérols
Secrétaire adjoint	Gérard BEAUFILS	Comité
Délégué scolaire	Christophe VIGROUX	Montpellier
Corresp. Scrabblorama	Janine BETSCH	St Jean Pla de Corts
Dépositaire des imprimés	Eglantine BORRAS	Perpignan
	Joëlle GAZEILLES	Nîmes

2. Décisions prises concernant l'aide aux joueurs

- Championnat du Monde :
Pierre-Olivier GEORGET, seul qualifié n'ira pas.
Arona GAYE (délégation sénégalaise) mais affilié au club de Montpellier, recevra 500 F comme l'année précédente.
- Championnat des Jeunes de – de 25 ans : reconduction de la décision prise en 1997 et 1998 = enveloppe globale de 3000 F (ou 500 à chacun, à concurrence de cette somme)
- Championnat de France à Quimper : 500 F. (compte tenu de la distance)
- Championnat de France Vermeil : 300 F
- Finale Interclubs : 1 500 F.